

20 septembre 2018

1. *Maintenir et accélérer la réduction du taux d'imposition (de 8 % à 4 %) déjà annoncée par le gouvernement ainsi que celle du FSS (de 2,7 % à 1,65 %)*

Un gouvernement solidaire maintiendra l'impôt des PME au niveau actuel. Cependant, seul l'impôt des grandes entreprises passera de 11,9 % à 14,5 %, soit plus bas que le taux d'imposition fédéral et, surtout, plus bas qu'il ne l'était au tournant du siècle.

2. *Prendre un engagement ferme de réduire de 20 % les coûts de la réglementation pour les entreprises au cours des 4 prochaines années et de redonner accès au taux d'imposition PME aux petites entreprises cumulant moins de 5500 heures travaillées.*

Un groupe de travail sur la question pourra être envisagé pour qu'un espace de dialogue permette aux PME de se faire entendre sur ces questions. Lors d'une tournée économique du Québec des dernières années, Québec solidaire a rencontré beaucoup d'entrepreneur.e.s qui ont parlé de leurs défis et le parti souhaite continuer à être à l'écoute.

Par ailleurs, un gouvernement solidaire a l'intention de développer davantage les services du gouvernement en ligne afin, entre autres, de réduire le fardeau administratif des entreprises. Québec solidaire a également été sur la ligne de front pour dénoncer l'abolition des Centres locaux de développement et continuera à se battre pour la décentralisation des services dans toutes les régions du Québec, notamment les services aux petites entreprises.

D'ailleurs, un gouvernement solidaire mettra sur pied des nouvelles structures locales, les Conseils régionaux de développement, les CRD. QS investira 50 millions \$ pour implanter les CRD partout au Québec.

QS créera aussi un fonds régional en culture, destiné exclusivement aux artistes, aux organismes et aux producteurs culturels hors de Montréal. Ce fonds sera doté d'une enveloppe de 30 millions \$ par année.

Enfin, QS donnera aux CRD les moyens financiers de réaliser leur mission : 40 millions \$ dans ces nouveaux fonds entièrement gérés par les CRD.

3. *Prendre les moyens nécessaires afin que les PME de tous les secteurs aient accès à la main-d'oeuvre dont elles ont besoin. Rappelons à cet effet que plus de 50 % ont surtout des besoins*

pour des travailleurs moins qualifiés ou ayant des compétences de niveau professionnel (secondaire) ou technique.

Ces moyens nécessaires concernent d'une part la formation, d'autre part, l'intégration en emploi. En ce qui concerne la formation, Québec solidaire donnera les moyens aux cégeps et aux universités de développer des programmes qui répondront aux besoins de leurs régions et s'assurera que les programmes de formation professionnelle et technique sont en lien direct avec les pratiques sur le terrain. Il éliminera tous les frais scolaires facturés dans les établissements publics d'enseignement. Enfin, il maintiendra ou établira des programmes accessibles de requalification et de formation continue, volontaires, gratuits, financés par les entreprises et par le gouvernement.

Pour faciliter l'intégration en emploi des personnes immigrantes, un gouvernement solidaire créera des Carrefours d'accueil en immigration dans chaque région du Québec. Guichets uniques d'accès aux cours de francisation, aux services d'intégration dans les organismes communautaires et à l'aide financière, ces Carrefours auront la responsabilité d'identifier les besoins et d'attirer des personnes immigrantes en région. En parallèle, la mise à niveau des connaissances et des expériences, ainsi que la reconnaissance des acquis, seront facilitées.

Enfin, Québec solidaire favorisera l'accès de la population autochtone aux emplois, notamment en soutenant les organisations autochtones de développement économique et social.

4. Abolir les formalités administratives et réglementations désuètes et dépassées comme la Loi sur les décrets de convention collective et autres.

Québec solidaire reconnaît la nécessité de réexaminer et de simplifier les formalités administratives et les règlements. Cela sera fait avec le souci d'assurer un bon équilibre entre les besoins des entreprises et les droits des travailleuses et travailleurs.

5. Ne pas hausser le salaire minimum à 15\$/h (limiter plutôt les hausses à l'inflation).

Pour lutter contre l'appauvrissement des travailleuses et travailleurs, Québec solidaire augmentera le salaire minimum à 15 \$ l'heure, puis l'indexera chaque année au coût de la vie. Pour aider les PME à faire face à cette hausse, Québec solidaire créera cependant un fonds de 60 M\$ par année pour une durée de 5 ans afin d'offrir des subventions directes aux entreprises les plus touchées par la hausse du salaire minimum.

Lors des hausses de salaire minimum les plus importantes au Québec, on a vu le taux de fermeture d'entreprises diminuer. À Seattle, où le salaire minimum est passé à 15 \$ l'heure en 2015, on n'a constaté aucune hausse du taux de fermeture d'entreprises. De même, en Ontario, on ne constate aucune baisse de l'emploi à la suite de la hausse du salaire minimum à 14 \$ l'heure survenue en janvier dernier. Dans une période où la main-d'oeuvre se fait rare, la hausse du salaire minimum permet d'attirer des employés. De plus, avec un meilleur pouvoir d'achat, ces salariés vont dépenser autour d'eux et stimuler l'économie locale.